

28H

108.

Monsieur;

Hay instantement apres la reception de cez livr. Envoye quinze
le marguillier pour m'informez touchant le tableau dont maniez
esprit. Daquel ayant entendu quil avoit estre offre du temple
par l'ordre des marchandises pour ce quil auoient recognu
que plusieurs les mesquinoient, il lui ay commandez de les remettre
de me matis es soy lieu, ne que desia il a fait, connue il vient
du peu le dire, et auray sois quil y soit confirme, insques a ce
que est. A. es aura autrement ordonne, fasse ce qui suis

Monsieur.

de Brux le 18 Oct.
1637

Ban. transgredi et trespasser
penitent
Jeh. de Leijen

A Monsieur
Monsieur de Guehennec, Cons.
et des Etats du St. A. Et.